

SIDEN-SIAN – désignation d'un grand électeur au collège électoral pour la compétence 'eau potable et industrielle'**Vote à bulletin secret****Mr Jean-Michel DEVYNCK est élu délégué au collège électoral du SIDEN-SIAN****GDON –Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles de Radinghem en Weppes : désignation d'un délégué****Monsieur Serge SMAGGHE est élu Délégué au GDON.****CCY - modification de l'article 'F' des statuts : compétence optionnelle –domaine social
Projet d'implantation d'un relais d'assistante maternelle****1- MOTION à présenter à la CCY et à soumettre au prochain conseil de communauté.**

« Le Conseil Municipal d'Esquelbecq, réuni le 10 décembre 2008, exprime sa déception face à la procédure menée par la CCY pour l'implantation sur le territoire communautaire d'un Relais d'Assistants Maternelles avec délégation à l'AFEJI. Son implantation physique est basée sur Wormhout, toutefois le personnel ne sera choisi sur le territoire de la CCY mais imposé par l'AFEJI, ce qui constitue une entrave au rôle économique et social que préconise la CCY. De plus, la décision a été prise avant les réunions des Conseils Municipaux des communes de la CCY et sans avoir réuni la commission des Affaires Sociales.

Le Conseil Municipal déplore la méthode cavalière de cette action mise en place dans l'urgence sans qu'aucun diagnostic préalable, aucune mise en concurrence, ni qu'aucune évaluation financière pour la Commune, n'aient été établis. »

La motion est votée à l'unanimité.**2- Résultat du VOTE sur la modification des statuts, conséquence de la création d'un R.A.M., avec fonctionnement avec l'AFEJI pendant 1 an.**

Par 6 voix POUR 11 ABSTENTIONS 1 voix CONTRE

Désignation d'un correspondant 'DEFENSE' et 'SECURITE ROUTIERE'**Monsieur Jean-Michel DEVYNCK, Maire, propose sa candidature à ce poste et est élu à l'unanimité.****COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES – entrée de membres extérieurs dans les commissions municipales.****A – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE "CULTURE"**

Evelyne VALOIS, Marie-Laure GEERAERT, Paul DESMIDT

B – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE "COMMUNICATION" et groupe de travail « petit Esquelbecquois »**1. Communication :**

Ludovic VERGRIETE

2. Groupe de travail « Petit Esquelbecquois »

Mr le Maire, Nathalie BARBEZ, Frédéric DRIEUX Elus

Michèle DELPOUVE, Annick DEHONDT, Annick DECLERCQ, Nicolas GEERAERT

Membres extérieurs

C – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE "C.C.A.S."

Thérèse TACCOEN, Michèle DELPOUVE, Fernand SEZILLE, Monique DEQUIDT, Françoise DECOENE

D – COMMISSION EXTRA MUNICIPALE “JEUNESSE”

Elisabeth DERAM, Bruno GOMBERT

E – COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS définie par les services fiscaux après proposition communale

Commissaires TITULAIRES	Commissaires SUPPLEANTS
Elus : Jean-Pierre DEHONDT Jean-Pierre STEVENOOT Pascale VANPEPERSTRAETE Membres extérieurs ou administrés non élus : Christian DEBLOCK (extérieur) Françoise DECOENE Didier DETHOOR Guy DUBREUCQ Patrick VALOIS	Elus : Jean-Paul RYCKEWAERT Membres extérieurs ou administrés non élus : Jean-Paul MONSTERLET (extérieur) Alain BAILLIE Paul COUTURE Michèle DELPOUVEμ Marie-Laure GEERAERT Eric LAMS Arlette SAENEN

ENQUETE PUBLIQUE ‘EPANDAGE’ – usine LESIEUR

Explication : les effluents biodégradables issus des usines LESIEUR sont traités au sein d’une station d’épuration bio. Cet ouvrage génère environ 1500 T/an de boues (matières sèches) riches en phosphore ; un traitement par ajout de chaux puis déshydratation produit au final la PECALITE qui est stockée dans l’enceinte de l’usine jusqu’à épandage. Cet épandage se fait de mi-juillet à mi-novembre sur chaumes de céréales. Depuis janvier 2008 la production a augmenté, aussi le nombre de communes recevant l’épandage passe de 28 à 51 dans le Nord et de 9 à 26 dans le Pas-de-Calais.

L’épandage n’affecte en aucun cas le sous sol et s’apparente aux pratiques agricoles courantes. L’enfouissement est réalisé dans les plus brefs délais en fonction des conditions climatiques suivant les épandages.

Enfin la PECALITE n’a pas d’impact sur les milieux naturels, ne produit aucun déchet et pourra notamment améliorer la qualité des sols (structure, fertilité) grâce à l’apport de chaux, magnésie et phosphore.

SUBVENTION de fonctionnement à l’association “ les Becq Cô Bart” avant la manifestation du carnaval, pour la durée du mandat.

Afin d’alléger la procédure, et après en avoir débattu, le conseil municipal DECIDE :

- d’allouer à l’association “ Les Becq Cô Bart ” une subvention annuelle de 1030 € pour l’organisation du carnaval à Esquelbecq
- de verser cette subvention chaque année en décembre sur le compte de l’association
- de dire que ce versement sera effectué annuellement, pendant la durée du mandat, dès connaissance des dates arrêtées pour les manifestations du carnaval, et ce dès l’adoption de la présente délibération.

Pour information concernant le versement 2008 : les manifestations du carnaval 2009 auront lieu à ESQUELBECQ : le samedi 14 février 2009 et le samedi 7 février 2009 pour le carnaval enfantin, sous la nouvelle présidence de Alain DECREUS.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL –CEL**Attribution des subventions aux associations adhérentes en 2008**

Reversement suite à la dotation Jeunesse et Sports

- | | | |
|---------------|--------|--|
| - ACRY | 1600 € | formation randonnées et découverte de la pratique équestre |
| - la Flânerie | 650 € | éducation de l’âne à la randonnée |

CEL 2009 – mise en place d'une activité 'GUITARE' au 1.1.2009 – définition du tarif**Activité 'arts plastiques'**

Monsieur Charles MABILLE s'est proposé pour prendre la responsabilité de l'animation 'guitare' auprès des enfants de 10 à 12 ans, par groupe de 4 maximum, pendant 1 heure tous les 15 jours, soit 2 séances / mois, vacances incluses (hors juillet/août). La prestation s'élèverait à 40 € par séance.

La participation familiale pourrait être de 5 € / heure, soit 10 € par mois.

L'inscription se fera pour l'année avec possibilité de payer en 3 fois (janvier, avril, septembre).

Une activité 'arts plastiques' dirigée par Mme LANDSWERDT fonctionnera à nouveau au 1^{er} janvier.

**AMENAGEMENT TERRAIN FOOT –
REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S.**

Suite au projet d'aménagement du nouveau terrain synthétique, le Conseil Municipal, DECIDE :

- D'autoriser le Maire à engager, auprès des services de l'Etat avec l'aide du Cabinet études «études et cartographie», la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour inscrire le terrain en zone de loisirs
- D'inscrire la dépense au budget unique 2009.
- D'implanter le nouveau terrain synthétique sur le petit terrain actuel, en utilisant la surface disponible actuelle, sans acquisition de terrain supplémentaire.

PISTE CYCLABLE entre Esquelbecq et Wormhout

Nous avons convenu de solliciter préalablement l'avis du Conseil Municipal de WORMHOUT. Nous avons reçu un courrier de Mr KERCKHOVE qui sollicite le Conseil Général dans ce sens, en raison d'un trafic important de deux roues en provenance de WORMHOUT et rejoignant la Gare d'Esquelbecq.

Aussi, sur les motifs évoqués ci-dessus, le Conseil propose de saisir Mr le Président du Conseil Général et de solliciter l'inscription d'une piste cyclable route de Wormhout dans le plan routier départemental.

INTERREG IV – lancement du projet en partenariat avec DIKSMUIDE

Aujourd'hui DIKSMUIDE souhaite mettre en chantier dans le cadre d'un INTERREG IV, son projet d'Office de Tourisme, qui n'a pu être réalisé sous INTERREG III.

A ESQUELBECQ, le développement du concept 'ESQUELBECQ, Village Du Livre' –EVDL, amène sur la commune un tourisme culturel de plus en plus important lors des animations organisées par l'association du même nom (marchés aux livres, cafés littéraires, nuit du livre, conférences, expositions...), et voit des professionnels du livre désireux de s'implanter sur le village.

La municipalité, lors de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2008, a décidé la mise en location d'un immeuble pour l'association du Village du livre. Il sera nécessaire d'aménager cet immeuble pour sa nouvelle fonction.

D'autre part, le n° 7 place Bergerot, ancien commerce, propriété mitoyenne de l'espace culturel 'Maison du Westhoek', est à vendre. Si l'acquisition peut se faire, des aménagements seront nécessaires à son activité d'accueil de professionnels du livre de toutes nationalités (écrivains, auteurs...).

Aussi, compte tenu de ce qui précède et après en avoir débattu, le conseil municipal DECIDE :

- De **lancer un INTERREG IV** avec notre partenaire à DIKSMUIDE, et éventuellement d'autres communes dans le cadre d'un projet global commun,
- De dire que ce projet sera axé, pour ESQUELBECQ, sur le **tourisme culturel** ;
- de lancer les démarches pour l'**acquisition de l'immeuble** contigu à l'espace culturel Maison du Westhoek, d'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir, d'inscrire la dépense au budget 2009 ;
- d'inscrire au budget 2009 les dépenses et recettes correspondant au projet ;
- **d'associer** l'association 'ESQUELBECQ, Village du Livre' au lancement du projet INTERREG IV, en partenariat avec DIKSMUIDE.
- De **rechercher les financements** pour mener à terme ce projet

CONSULTATION POUR LE CHOIX D UN BUREAU D ETUDES POUR L ELABORATION D UN DOSSIER DE CREATION DE LA Z.A.C.

- de lancer une procédure adaptée pour le choix d'un bureau d'études devant mener les études préalables à la réalisation de Zone d'Aménagement Concertée d'Esquelbecq dans le périmètre route de Bergues - route de Bissezele.
 - de publier l'avis de mise en concurrence dans le journal local « la voix du nord » et le BOAMP ;
 - d'inscrire l'avis de mise en concurrence sur le site internet de la commune d'Esquelbecq ;
 - d'autoriser le Maire à signer tous les actes contractuels et de lui conférer, en tant que de besoin, toutes délégations utiles pour la réalisation de la consultation, la signature de la convention avec le bureau d'études choisi à l'issue de la consultation.
-